Section académique de Reims



DECLARATION LIMINAIRE CAPA AVANCEMENT ADJAENES 30 AVRIL 2019

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour le corps des ADJAENES.

L'installation des commissions paritaires issues des élections professionnelles de décembre 2018 se sont faite sous de sombres auspices

Les suppressions de postes furent annoncées par Monsieur le ministre avec une certaine désinvolture et sans plus s'en préoccuper : dans le lot des 1800 suppressions prévues pour 2019, il y aurait « au moins » 400 administratifs « voire davantage ». **A&I UNSA** dénonce la programmation de ces suppressions. Or, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de l'éducation nationale, prévoit sur le territoire entre 2019 et 2021 une augmentation des effectifs scolaires d'environ 40.000 élèves à chaque rentrée. Les académies n'auront bientôt plus la capacité d'absorber de telles coupes budgétaires. L'éducation demeurera-t-elle vraiment une priorité ?

Certes depuis le début, **A&I UNSA** est sans illusion sur les économies d'échelle que certains attendaient des réorganisations académiques. Réorganiser les académies, ce ne doit pas être la simple recherche d'économies d'échelle, en termes de crédits et de postes, au seul profit d'une approche technocratique de l'école. Nous tenons pour preuve de cette approche technocratique le maintien de la fusion des académies de Caen et Rouen, à l'heure même où, partout ailleurs, les fusions d'académies sont abandonnées.

Lors de la réunion bilatérale en février dernier, une nouvelle configuration attendue par le gouvernement après l'abandon du projet de fusion a été présentée aux recteurs. Le ministère a ensuite diffusé une note de cadrage début avril pour que chaque région académique propose une feuille de route présentant un nouveau schéma d'organisation d'ici au 5 mai au MEN et au MESRI. Les ministères auraient demandé aux rectorats de travailler sur la création de plusieurs services régionaux, qui pourront être multi-sites. Les recteurs devront aussi étudier la mutualisation au niveau inter-académique de plusieurs fonctions de "soutien". La note précise aussi les compétences du recteur de région. Après la remise de ces projets de feuilles de route le 5 mai, qui détailleront les nouvelles modalités de gouvernance de la région académique et l'organisation des services, des concertations avec les instances locales devront être conduites jusqu'à juin, afin d'aboutir à un schéma définitif. Les nouvelles organisations seront déclinées, dans le cadre de concertations, durant l'automne, et se mettront ensuite en place progressivement jusqu'en 2022. Cette nouvelle organisation sera transcrite dans le code de l'éducation via plusieurs textes réglementaires qui seront publiés à l'automne.

A&I UNSA demande ce qu'il en est pour l'académie de Reims sachant que le rectorat avait déjà préparé sa feuille de route dans la perspective d'une fusion. Ces premiers travaux devraient servir de base au nouveau schéma, même si le maintien des académies actuelles impose des réajustements.

Enfin, comme pour couronner l'ensemble, c'est à une véritable révolution de la fonction publique effectuée à marche forcée à laquelle nous assistons. Selon une méthode éprouvée, le gouvernement invite plus les organisations syndicales à une information concertée qu'à une véritable négociation. Or, il ne s'agit rien de moins que de faire périr les CAP dans l'essentiel de leurs compétences et de permettre un contournement radical du statut

général de la fonction publique par un recours facilité aux contrats.

Ainsi, aux prétextes combinés que seraient le carcan du statut et une prétendue cogestion chronophage et inefficace, c'est toute la possibilité mainte

Ainsi, aux pretextes combines que seraient le carcan du statut et une pretendue cogestion chronophage et inefficace, c'est toute la possibilité mainte fois démontrée d'une co-construction intelligente entre représentants du personnel et employeurs qui est mise à mort.

Rien d'efficace ne peut se faire sans les personnels, rien de durable ne peut se faire contre les personnels. **A&I UNSA**, sa fédération et son union, seront toujours aux cotés de celles et de ceux qui sont au service de l'école.

Concernant l'avancement 2019 dans le corps des ADJAENES le rectorat a reçu du Ministère, la répartition académique du nombre de promotions aux grades d'adjoint administratif principal 2ème classe (C2) et d'adjoint administratif principal 1ère classe (C3). Le moins que l'on puisse dire c'est que le nombre de promotions en adjoint principal 1ère classe est très insuffisant. Ainsi depuis PPCR, plus des 2/3 des collègues adjoints administratifs sont dorénavant principaux 2ème classe. A&I-UNSA avait ouvertement critiqué cette situation d'engorgement du corps sur le grade de recrutement. Notre Ministère est donc au courant, mais que propose-t-il à nos collègues comme évolution de carrière ? Certes il y a eu un point positif concernant le contingent pour le tableau d'avancement d'adjoint administratif vers adjoint administratif principal 2ème classe (C2). Passant ainsi de 10 à 15 contingents pour l'académie de Reims mais cela reste loin de l'objectif à atteindre pour pouvoir permettre à nos collègues une véritable reconnaissance à la hauteur de leur travail au quotidien et surtout que la majorité des ADJAENES étant dans le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (C2) il aurait été souhaitable de voir augmenter de manière très significative les contingents pour le passage au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe (C3).

Pour l'enseignement supérieur, A&I UNSA déplore à nouveau que dans l'académie les postes libérés ne soient pas tous proposés au mouvement malgré nos revendications sur ce dossier les années passées. A&I UNSA exige la règle : un départ AENES implique un entrant AENES.

A&I-UNSA a toujours à cœur de rappeler les revendications pour les collègues de catégorie C, et d'y œuvrer activement :

- Améliorer les planchers et surtout les plafonds, des grilles indiciaires, qui restent en-deçà de nos exigences.
- La mise en place d'une CAP nationale pour que l'étude des mouvements inter-académiques des ADJAENES soit équitable pour tous nos collègues, ainsi qu'un bilan annuel de gestion déconcentrée.
- La création d'un groupe de travail national afin de redéfinir des éléments de barème pour les promotions et les mutations.
- Une promotion plus large des collègues qui exercent déjà des missions supérieures au grade détenu.
- Un ratio promu/promouvable plus important, pour atteindre un effectif de C1=10%, C2=55%; C3=35%.
- Un nouveau plan de requalification de C en B tant sur le plan académique que sur le plan national afin de promouvoir les nombreux collègues qui sont sur des postes qui ne correspondent pas à leur corps.

Nous savons que certains points abordés ci-dessus, n'apporteront aucune réponse de votre part, nous vous demandons de faire remonter cette déclaration liminaire auprès de notre ministère. Nous ne saurions terminer nos propos sans adresser nos remerciements à nos collègues des services de gestion pour leur travail et leur disponibilité.

Les représentant·e·s d'A&I Unsa Reims , commissaires paritaires des ADJAENES.







